

## AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer  
une demande de participation à un référendum

### SECOND PROJET DE RÉOLUTION DU PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 594-2023-11

Avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

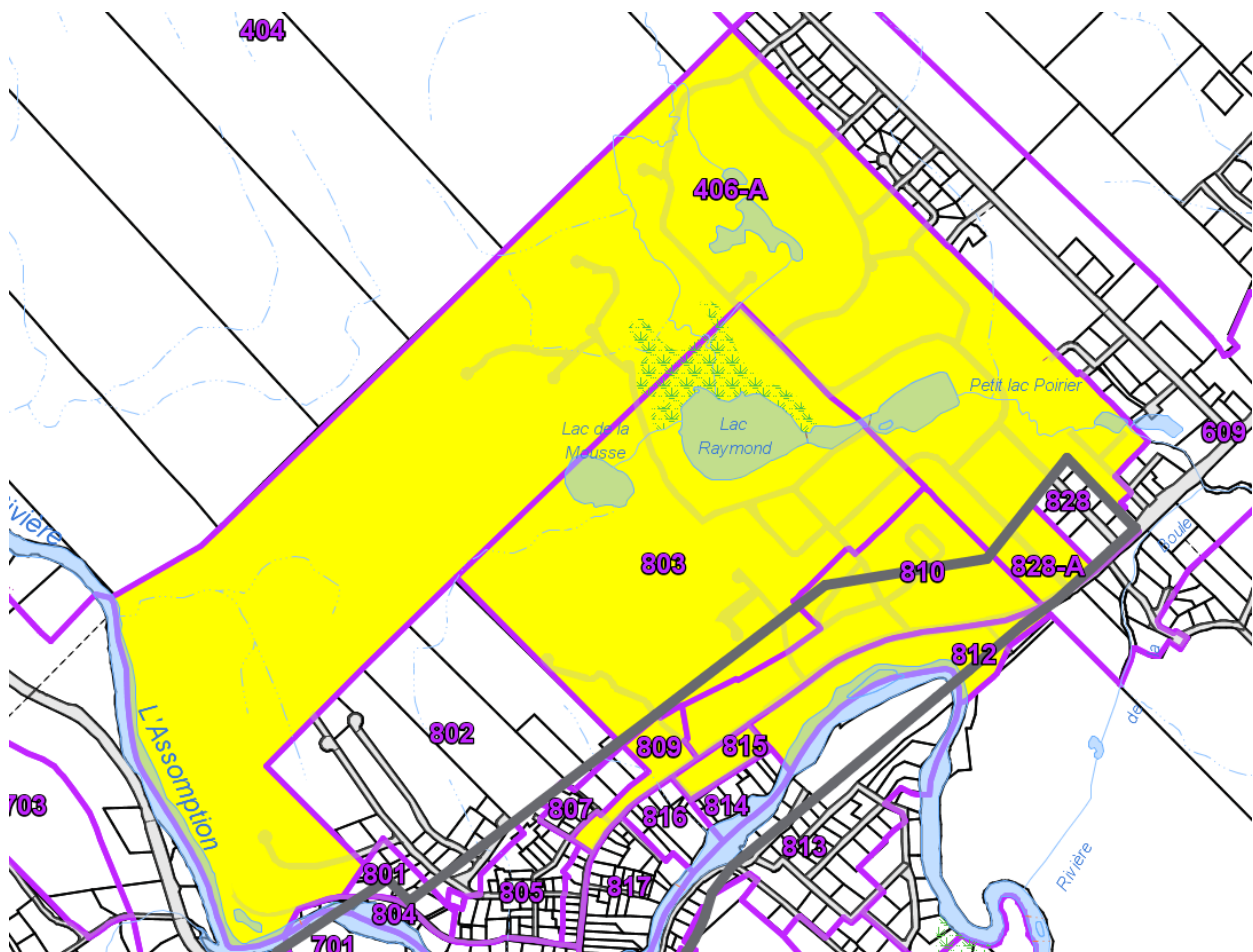
À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 novembre 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Côme a adopté le second projet de résolution lors de la séance ordinaire tenue le 14 novembre 2023. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin que ledit projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., E-2.2) :

- La construction d'un (1) bâtiment comprenant vingt-quatre (24) logements.

Une copie du second projet peut être obtenue sans frais par toute personne qui en fait la demande.

#### 2. Description des zones

Ce projet de résolution affecte la zone 810. Les zones contiguës sont les suivantes : 406-A, 803, 809, 812, 815 et 828-A, comme illustrées sur la carte ci-jointe.



### 3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet, la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- Être reçue au bureau de la Municipalité au plus tard le 5 décembre 2023 pendant les heures d'ouverture;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées de la zone n'excède pas 21.

### 4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité.

### 5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet de résolution qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

### 6. Consultation du projet

Ce projet de résolution, ainsi que toute la documentation pertinente (*nature de la demande, documents au soutien de la demande*), seront disponibles pour consultation au bureau de la Municipalité durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ** à Saint-Côme, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de **novembre** deux mille vingt-trois.



---

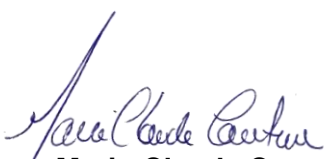
**Marie-Claude Couture**

Directrice générale et greffière-trésorière  
Renseignements : (450) 883-2726

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en intégrant une copie sur le site Internet de la Municipalité <http://www.stcomelanaudiere.ca>, le 27 novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 novembre 2023.



**Marie-Claude Couture**

Directrice générale et greffière-trésorière